

# Écoles d'art territoriales : le ministère de la Culture débloque 2 M€ mais ne volera pas au secours de l'Esad Valenciennes

Le ministère de la Culture annonce à la presse, le 28 mars 2023, que 2 M€ seront débloqués pour venir en aide aux 35 écoles d'art territoriales, au statut d'EPCC. Par ailleurs, dans le cas de l'Esad Valenciennes, "la question de la soutenabilité financière en 2024 demeure entière", précise la rue de Valois. Pour mémoire, l'école subit le désengagement de la collectivité et n'a pas recruté d'étudiants à la rentrée 2022. Enfin, une mission sur la situation de ces établissements est confiée à Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée.



Les étudiants des écoles d'arts sont fortement mobilisés depuis la rentrée. Ils sont aussi nombreux à participer aux manifestations contre la réforme des retraites, comme ici à Paris, le 23 mars 2023. AEF - AB

En raison de la crise qui touche les écoles d'art territoriales, le ministère de la Culture annonce à la presse que 2 M€ de crédits supplémentaires seront débloqués pour venir en aide à ces 35 établissements, le 28 mars 2023. Pour mémoire, les directeurs d'école, qui demandaient

un fonds d'urgence de 7 M€, estiment que 11 M€ annuels sont nécessaires pour renflouer leurs établissements.

"La ministre veut répondre à l'urgence, mais sans se substituer aux collectivités. Elle souhaite que l'État prenne ses responsabilités afin d'aider ces établissements qui délivrent des diplômes nationaux", commente le ministère. Ces crédits seront répartis en fonction des besoins des EPCC, via leurs directions régionales des affaires culturelles. Le ministère de la Culture constate une "grande hétérogénéité" entre les écoles et indique vouloir "faire plus là où le coût par étudiant est le moins élevé".

#### LIRE AUSSI

| Minées par leurs problèmes budgétaires, les écoles d'art territoriales appellent l'État à réexaminer leur statut

#### 60 000 € POUR L'ESAD VALENCIENNES

Le cas de plus emblématique de cette crise est celui de l'Esad Valenciennes, qui n'a pas recruté de nouveaux étudiants à la rentrée 2022 en raison de sa situation financière. Le maire Horizons de Valenciennes, Laurent Degallaix, a en effet annoncé en mai 2022 l'extinction dans les trois ans du financement par la municipalité. Sur ce dossier, le ministère de la Culture répond qu'il a pris "toutes ses responsabilités" et que "l'État ne peut pas se substituer au désengagement d'une collectivité". La rue de Valois fait également valoir que "l'accréditation pleine et entière de l'Esad n'a pas été obtenue depuis 10 ans du fait de fragilités structurelles" et que "l'école est privée de direction stable et pérenne depuis la rentrée 2022".

Quant aux financements, le ministère de la Culture précise qu'une aide de l'État de "60 000 € fléchée vers l'Esad sera pérennisée" pour s'assurer que les étudiants encore présents puissent terminer leur formation diplômante. Sur ce sujet, il rappelle également qu' "à la suite d'un avis négatif du HCERES fin 2022, les ministères ont décidé de prolonger l'accréditation uniquement pour la délivrance des diplômes pour les étudiants rentrés en septembre 2022". Et d'ajouter les financements de l'État en direction de l'école ont "crû de 52 %, portant la part totale de l'État au fonctionnement et aux projets à 24 %", tandis que "la moyenne nationale se situe aux alentours de 11 %" pour les autres écoles.

#### À TERME, UNE POSSIBLE FERMETURE DE L'ÉCOLE DE VALENCIENNES ?

Cette situation est-elle de nature à provoquer la fermeture de l'Esad, une fois les derniers étudiants diplômés ? S'il était affirmatif ce mardi matin, lors d'un échange avec des journalistes, le ministère de la

Culture se montre par la suite plus mesuré, précisant : "Sans nier les difficultés financières de l'école et l'incertitude liée à son avenir, il est prématuré de parler de fermeture. Il est d'abord utile de rappeler que cette décision n'appartiendrait pas au ministère mais au conseil d'administration de l'EPCC".

"La ville a annoncé pour sa part 20 000 euros afin de couvrir le déficit 2023, contenu grâce aux efforts de gestion et de sobriété énergétique. Il revient désormais aux autres financeurs de se positionner, la question de la soutenabilité financière en 2024 demeure entière", lance-t-il. Le ministère précise aussi que "le Drac Hauts-de-France a engagé une concertation régionale depuis l'automne 2022 associant les directrices/directeurs et les présidentes et présidents afin de garantir la continuité de l'enseignement en design (DNA)".

"Il faut que le politique comprenne qu'il y a un enjeu de service public pour ce territoire : si l'école disparaît, nos étudiants n'iront pas ailleurs", interpellait le directeur de l'école, Stéphane Dwernicki en janvier dernier ([lire sur AEF info](#)). Interrogée sur ce point, la Rue de Valois souligne que c'est un territoire où il existe "plusieurs écoles d'art dans un périmètre restreint".

### UNE MISSION DEVRA FAIRE DES PRÉCONISATIONS AVANT L'ÉTÉ

Outre l'enveloppe de 2 M€ supplémentaires annoncée ce mardi, le ministère de la Culture confie une mission à Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée. Ce dernier devra rendre une première série de préconisations avant l'été.

L'objectif annoncé est de "mener une réflexion à plus long terme" sur la situation des écoles d'art territoriales dont les "fragilités ne datent pas d'hier", insiste le ministère de la Culture. De nombreux sujets sont listés : "la soutenabilité financière", la "bonne répartition de l'offre de formation" sur le territoire, l'ouverture à de "nouveaux profils d'étudiants", "l'insertion professionnelle et le développement de l'apprentissage", mais aussi la "question de la gouvernance".

Dans ce cadre, des représentants des écoles d'art seront reçus au ministère de la Culture, mais la ministre Rima Abdul Malak ne sera pas présente.

### Y AURA-T-IL UNE EXONÉRATION DES ÉTUDIANTS BOURSIERS ?

L'Andéa milite pour l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers dans les écoles d'art territoriales. C'est l'une des différences avec les écoles nationales souvent mise en avant pour dénoncer un système d'enseignement

des arts et du design qui serait "à deux vitesses". L'association souhaite que ce dispositif d'exonération soit entièrement compensé par l'État. Interrogé sur ce sujet, le ministère de la Culture répond que la décision d'exonérer ou non revient aux présidents d'EPCC et ne s'avance pas sur une éventuelle compensation financière.